

LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Et si on prenait la Nature au sérieux dans notre département !

Sommaire

P1. Editorial.

P2. Cartographie de la végétation en 92.

P4. Le couloir sur le jardin : une curieuse promenade à Sèvres.

P5. Sauvegarde des arbres à Clichy-la-Garenne.

P6. Les casiers écrêteurs de crue de la Bassée : une solution inadaptée

P7. Un projet inutile pour le parc de l'Aigle Blanc.

P8. Ile Seguin, un paquebot égaré

En 2008, des chercheurs anglais ont montré que la bonne santé physique et psychique des humains était directement liée à la proximité d'espaces de nature suffisamment vastes et accessibles à tous. Cette étude portant sur 41 millions d'anglais, publiée dans le célèbre journal de médecine LANCET, a valeur de référence. L'Union Européenne et 64 états dont la France veulent mettre fin d'ici 2030 à la perte de biodiversité. Ces pays viennent de signer un "**Engagement des dirigeants pour la nature**" dans lequel ils déclarent fin septembre 2020 "*Elle (cette déclaration) marque un tournant et s'accompagne d'une reconnaissance explicite que nous serons jugés sur notre volonté et notre capacité à atteindre ces objectifs*". Or selon le secrétaire général de l'ONU



Antonio Gutierrez a rappelé "*Nous n'avons réalisé aucun des objectifs pris il y a dix ans et les progrès obtenus sont médiocres*".

Pendant ce temps, la nature ordinaire se dégrade inexorablement, notamment dans les Hauts de Seine. On continue d'abattre des arbres matures, qui sont des habitats pour la faune (oiseaux, insectes pollinisateurs et autres, petits mammifères, chauve-souris), à construire sur les espaces verts sans respecter un minimum d'espaces libres de pleine terre d'au moins 30 % de l'emprise. Les prétextes sont variés comme la requalification de voiries, la construction de pistes cyclables, de parkings souterrains, divers aménagements urbains, la transformation de parcelles de forêts en parc de loisirs etc.... On peut citer par exemple, des abattages d'arbres très importants à Neuilly, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Asnières, Nanterre et des projets d'abattage à Montrouge et aussi à Sèvres, Chaville, Chatenay-Malabry et Clichy, sans compter les projets d'urbanisme dans les espaces ouverts disponibles comme le projet aberrant de

l'île Seguin.

Il faut protéger les arbres et les espaces naturels existants qui sont des réservoirs de biodiversité indispensables et font partie du paysage de nos villes, d'autant qu'avec le réchauffement climatique et la baisse des pluies, ces espaces déperissent.

L'association A.R.B.R.E.S. propose d'agir sur le plan juridique, et Environnement 92 s'y associe, par une "**Déclaration des droits de l'arbre**" pour améliorer la législation actuelle (voir https://www.arbres.org/docs/actualites/colloques_conferences/190321DECLA_DROITS-1.pdf)

Encore faut-il disposer de diagnostics fiables à une échelle suffisamment fine pour identifier un arbre sur une carte. C'est pour cette raison qu'Environnement 92 s'est engagée dans un programme de **cartographie de la végétation à très haute résolution** en collaboration avec des universités afin de les partager avec les pouvoirs publics et les citoyens.

Dans les zones urbanisées denses, il faut créer des espaces de nature pour pouvoir résister aux effets "îlots de chaleur", 'adapter au réchauffement climatique et fournir à la faune des corridors écologiques pour leurs déplacements. Là aussi Environnement 92 vient de lancer une opération "**Planter des arbres en ville**" dans notre département, avec la générosité des citoyens et d'entreprises.

Enfin nous croyons que la société doit être associée activement à la préservation de la nature. Notre projet "**Reconnecter les citoyens à la biodiversité**" prévu en 2021, qui vise à construire un réseau d'associations en mode interactif pour offrir aux public une large palette de découverte de la nature et d'actions concrètes pour préserver la biodiversité, a l'ambition de poursuivre cet objectif. Ne baissons pas les bras devant l'enjeu de protéger la planète, c'est possible !

Irène Nenner

Cartographie de la végétation dans les Hauts de Seine: Modélisation des corridors écologiques

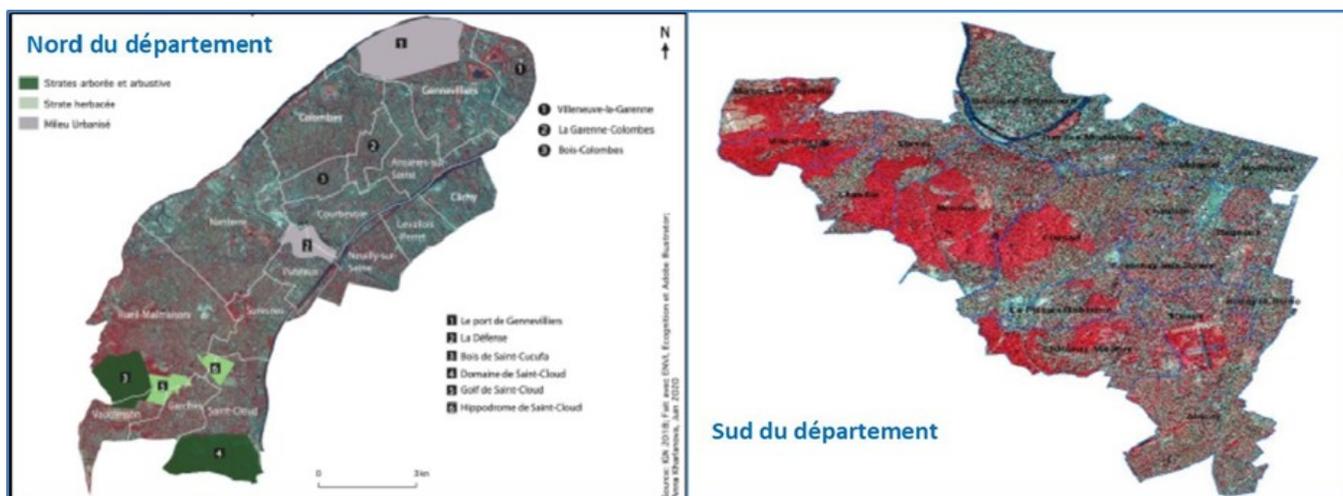
Face aux dérèglements climatiques et à la perte de biodiversité qui affectent les zones urbaines denses et les zones moins denses proches de celles-ci, comme les Hauts de Seine, les enjeux de santé publique et environnementaux deviennent majeurs. La végétation, l'eau de la Seine, et autres points d'eau sont des éléments majeurs de résilience des populations.

S'intéresser à la végétation dans cette optique suppose de

- disposer d'un diagnostic récent de la végétation à très haute résolution à l'échelle des EPT (pertinent pour les PLU intercommunaux), sachant que les données de l'APUR datent de 2015. Celles du MOS 2017 n'ont pas été faites pour cartographier la végétation mais pour indiquer l'occupation dominante des parcelles.
- Être compatible avec la circulaire « Zéro artificialisation nette des sols » mais cette notion n'est pas claire et pose problème pour la zone dense de la région parisienne. Par exemple le bois de Boulogne est considéré comme un espace artificialisé, comme les autres parcs, jardins sans considération de leur intérêt écologique ou de biodiversité.
- Localiser les zones à enjeux pour le maintien et la consolidation des corridors écologiques du département et pour déterminer quels sont les terrains à renaturer, un des objectifs de la stratégie régionale de biodiversité.

Les cartes de végétation

Grâce à une collaboration avec l'Université de Paris et Sorbonne Université, et l'emploi de deux stagiaires de master 1 et 2, nous avons pu établir une première carte de la végétation à très haute résolution spatiale (25 cm) en utilisant les images dans le proche infra-rouge produites par l'IGN-F en 2018. Le traitement des ortho-photographies a mis en œuvre une approche orientée objet. Des cartes de la couverture végétale ont été produites distinguant les strates herbacées et arbustives, de l'eau, des ombres et des autres occupations du sol. Les cartes des 4 territoires 'Boucle Nord de la Seine', Paris Ouest la Défense, Grand Paris Seine Ouest et Vallée Sud Grand Paris ainsi que celles des 36 communes des Hauts de Seine ont été produites. Les cartes en fausses couleurs pour les quatre territoires du département regroupés deux par



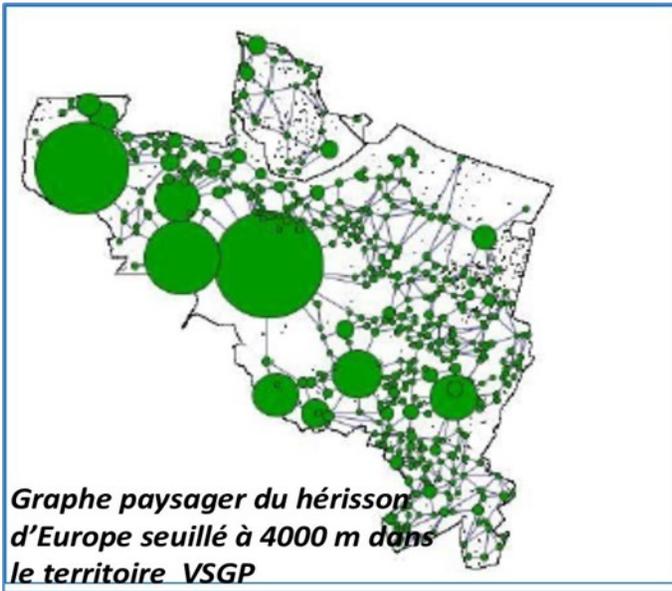
deux sont présentées sur les figures ci-dessous

La couverture végétale représente respectivement 49,24 % et 36,56% dans le sud et le nord du département. Les paysages sont fragmentés par une forte urbanisation (très forte dans le nord du département) Grâce à la haute résolution des cartes (25 cm), nous avons montré l'importance des petits espaces verts <1000m², que ne révèle pas le MOS 2017.

Connectivité des territoires par la théorie des graphes

Un graphe montre un ensemble de nœuds (tâches d'habitats) d'une espèce donnée, dans un paysage donné – les tâches pour une espèce sont connectées par des liens représentant les chemins de déplacement potentiel. Les taxons suivants ont été choisis : Un oiseau (Mésange charbonnière), un mammifère (le Hérisson d'Europe), une chauve-souris (le Murin de Bechstein), un insecte (le Myrtil).

Cartographie de la végétation dans les Hauts de Seine (suite)



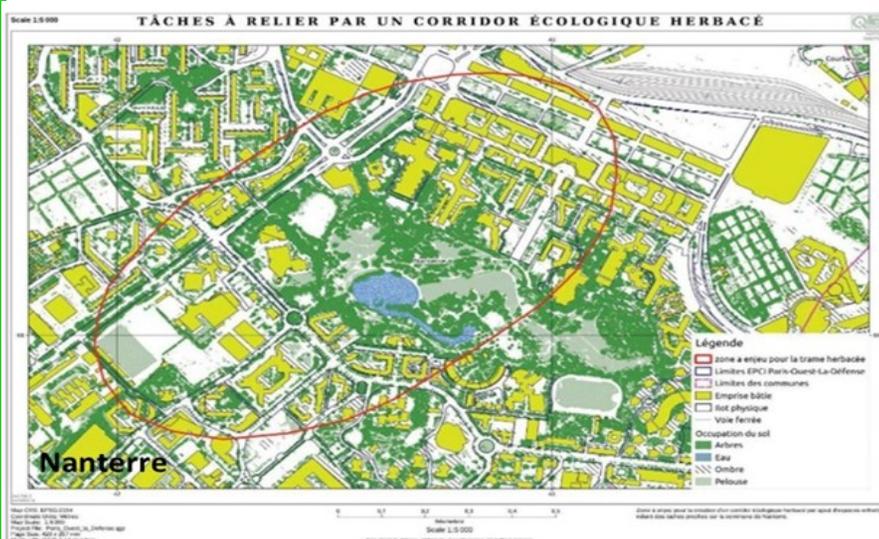
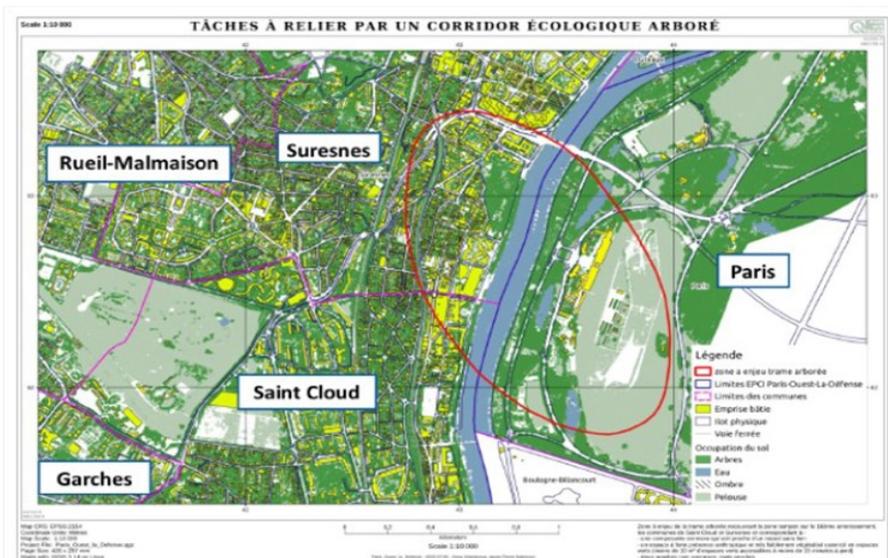
Pour chaque espèce animale, on définit les tâches d'habitat (nœuds) ou réservoirs de biodiversité, on crée un jeu de liens potentiellement utilisables par l'espèce considérée, formant les corridors entre les tâches d'habitat. Ceux-ci sont calculés en distance-coût selon la difficulté de déplacement de l'espèce. Ainsi on crée un graphe paysager (voir figure ci-contre).

Nous avons identifié diverses zones à enjeux dans le but d'établir une trame verte à l'échelle d'un EPT : strates herbacée et arborée.

Par exemple, dans POLD (Paris Ouest la Défense), une zone à enjeux (corridor arboré) est située de part et d'autre de la Seine, entre Suresnes et le Bois de Boulogne à Paris. (voir figure ci-dessous).

A une échelle communale, il est possible de repérer une zone à enjeu comme à Nanterre. Là, le parc Malraux considéré comme une tâche d'habitats pourrait être relié par un corridor herbacé à d'autres plus petites tâches comme l'îlot Neruda ou les Terrasses.

(voir figure ci-dessous)



En conclusion, par l'analyse de l'ensemble des 36 communes du département, dont 21 sont carencées en espaces verts au sens de l'OMS, nous avons montré que :

Dans les zones non carencées : il faut préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques et compléter ces derniers, ce qui est un préalable à toute densification, celle-ci ne pouvant être que limitée.

Dans les zones carencées : il faut limiter la densification et créer des espaces verts, particulièrement en cœur d'îlot ainsi que des points d'eau.

Le couloir sur le jardin : une curieuse promenade à Sèvres

L'ancienne nationale 10, quitte la Seine, au pont de Sèvres, jusqu'à la frontière espagnole. Dégradée en RD910, elle constitue au niveau du Musée de Sèvres, musée de la céramique, la porte d'entrée de la ville depuis Boulogne en empruntant le tracé de la route royale ouverte en 1686 au fond de la vallée du ruisseau de Marivel.



A gauche, des immeubles construits dans les années 1980, un néoclassicisme apprécié des esthètes qui aiment le nouveau Bucarest. Larges trottoirs, quelques commerces et puis en face, côté droit : un mur ancien de pierres qui sépare la Cité de la céramique, La Manufacture de Sèvres, le Parc de Saint-Cloud, de notre fameuse départementale. Il n'y a qu'un morceau de trottoir, la plus grande partie ayant disparu, vu son étroitesse sous un intelligent aménagement arboré jusqu'à la grille du Parc de Saint-Cloud. L'aspect est charmant.

Les anciens maires de Sèvres avaient juré de faire disparaître le « mur de la honte ». Il semble qu'avec l'aide du département et la démission des établissements publics de la Cité de la céramique, du Parc de Saint-Cloud, sans compter les ministères de la Culture et de la Transition écolo-

gique, les hygiénistes soient en passe de réussir leur pari. Ils créent ce qu'ils appellent une « promenade » et qui ne constitue qu'un couloir encadré de grilles des deux côtés, sur un terrain pris sur celui du jardin de la Cité de la Céramique. Ce couloir grillagé sera ouvert et fermé aux heures du Parc de Saint-Cloud, donc de 7 heures 30 du matin à un horaire tournant autour de 20-21 heures suivant la saison. Il s'agit d'empêcher toute intrusion nocturne dans le Parc et la Cité.

On va donc couper plus de 70 arbres de haute tige pour permettre à quelques personnes de ne pas traverser pour prendre un trottoir. Le réel projet n'est pas celui d'une promenade mais d'une voie d'accès directe sur et du Pont de Sèvres, à pied et à vélo.

Ces arbres apportent un îlot de fraîcheur dans un secteur très minéral et participent à la beauté et à la majesté de l'entrée de Sèvres. Tous ces arbres encadrent les jardins de la Cité de la céramique, une partie derrière les grilles sur le côté du Musée de Sèvres et l'autre derrière le mur le long de la D910.

Les remplaceront des bosquets et jardinières et quelques arbrisseaux. Le journal municipal de Sèvres publie quelques dessins enchanteurs ressemblant aux publicités d'un promoteur immobilier. En fait vélos et piétons devront se partager l'espace, au sol constitué de pavés, mais une rampe de 4 % sera reliée directement du Pont de Sèvres à la promenade-enclos, qui permettra aux vélos de prendre le bel élan nécessaire pour profiter de la vitesse. Nous n'osons imaginer la cohabitation entre cyclistes et piétons, poussettes, enfants dans ce couloir. Il ne s'agira pas de se promener mais d'éviter les vélos lancés à toute vitesse grâce à la bienfaitante rampe.

La portion de coronapistes aménagée sur le côté du Musée vient d'être opportunément supprimée sans dialogue ni concertation afin de bien faire comprendre que le seul accès vélo sera dans le Jardin du Musée.

Des milliers de personnes s'opposent à ce projet et les associations de protection de l'environnement participent à ce combat pour sauver les arbres en proposant une alternative. Pourquoi ne pas supprimer au moins la rampe et installer un ascenseur urbain ?

Une concertation devrait se poursuivre prochainement avec la Mairie de Sèvres. Nous y participerons.

Sauvegarde des Allées Léon Gambetta à Clichy-la-Garenne

La ville de Clichy-la-Garenne est un territoire très dense, avec plus de 20 000 h/km², au 4ème rang du classement sur les 36 communes des Hauts-de-Seine et avec un taux de végétalisation de 15%, en avant-dernière position.

Paysage Urbain rare

Situées au cœur de la ville, les allées Léon Gambetta, conçues par l'architecte-voyer Bertrand Sincholles, existent depuis 1908, date à laquelle 180 platanes ont été plantés. Elles sont à la fois un lieu de passage, une promenade, un espace de jeu pour les enfants, un point de rendez-vous ou une occasion de flânerie, où on peut admirer l'architecture néo-haussmannienne, Art Nouveau ou Art Déco. À la fois architecture vivante et patrimoine culturel immobilier, les allées Léon Gambetta forment un tout indissociable de l'histoire de Clichy et de la vie des habitants.

Longue de 400 mètres et large de 40, elles constituent **un corridor végétal** reliant la place de Martyrs et le parc Roger Salengro. Ces allées ont la particularité d'avoir 6 alignements d'arbres, unique dans les Hauts-de-Seine.



Nature en ville

Elles constituent un formidable "poumon vert" et un support rare pour la biodiversité urbaine. Ces allées en pleine terre (plus de 3000 m² d'espaces verts en pleine terre) constituent une surface importante d'infiltration des eaux pluviales, directement dans la nappe phréatique située à quelques mètres en dessous. En 2011, les platanes ont été malheureusement abattus, officiellement pour des raisons phytosanitaires. Ils ont été remplacés par des sophoras du Japon et des poiriers de Chine dans le respect des alignements d'origine. Les arbres se sont développées et forment aujourd'hui **une canopée, apportant la fraîcheur et la nature bénéfiques au cadre de vie urbain dense.**

Un projet regrettable et une erreur de planification urbaine

La ville a décidé de détruire cet espace urbain naturel pour construire un parking souterrain. Le projet s'est fait sans étude de mobilité, nécessaire pour vérifier l'intérêt général, et sans aucune étude environnementale.

En dehors de l'impact écologique incontestable, le projet est illégal au vue du règlement d'urbanisme et du code de l'environnement, puisque les alignements d'arbres sont protégés depuis 2016. Modernité, protection l'environnement et santé, sont aujourd'hui compatibles. A l'heure des objectifs de "zéro artificialisation" des sols, ce projet est une erreur de planification urbaine; à l'heure où la faune trouve refuge dans les espaces verts urbains, parfois plus qu'à la campagne, ce projet est néfaste; à l'heure où la pollution atmosphérique tue, ce projet est dangereux.

Pour sauvegarder cet espace qui porte atteinte au patrimoine, à l'identité de la ville, à la biodiversité et à l'environnement, un Collectif citoyen s'est constitué. Il a mené des actions de mobilisation/communication relatives à la défense des Allées, sollicité des audiences auprès du Maire et de ses services, pris contact avec des associations susceptibles de l'accompagner et de le soutenir. Le Collectif a pour objectif l'annulation du projet de parking situé sous les allées Léon Gambetta et par là-même la préservation de ces dernières.

Dans une démarche positive, Environnement 92 soutien le Collectif en mettant à sa disposition diverses informations et outils précieux, tant techniques, statistiques que pédagogiques.

Collectif des Amis des Allées Léon Gambetta

Soutenir le Collectif

[Sauvegarde des allées Gambetta](#)

Pétition

[Sauvegarde des Allées Léon Gambetta à Clichy-la-Garenne](#)

Les casiers écrêteurs de crue de la Bassée : une solution inadaptée

900 000 franciliens vivent dans les zones inondables de la Seine et de ses affluents. Pour limiter ces inondations régulières (Eté 2016, Hiver 2018), l'Etablissement Public Seine Grands Lacs propose de réduire la vitesse d'écoulement de la Seine entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault en créant une série de bassines ou casiers qui seront remplies afin de laisser passer la crue de l'Yonne bien plus dangereuse que celle de la Seine.

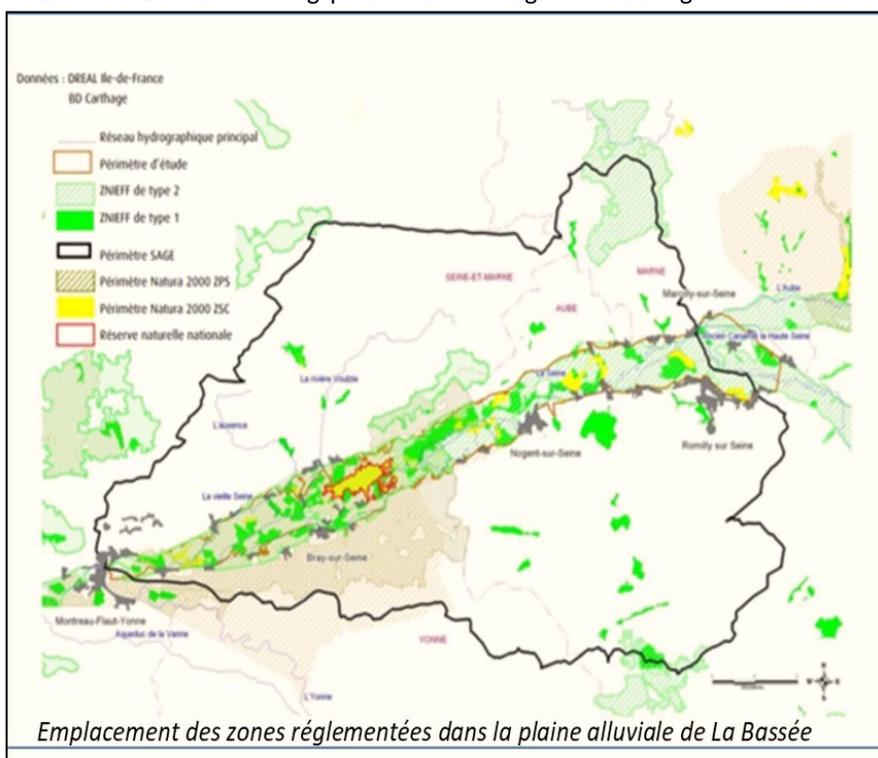
Situation des Hauts de Seine en cas de crue type 1910

Le département est inondé dès que la crue atteint les 7 mètres au pont d'Austerlitz. 20 % du territoire est sous l'eau, 700 000 personnes vivent de part et d'autre dans les 18 communes riveraines touchées ainsi que 500 000 emplois. Les infrastructures de transport : Bus, Tram T2, métros ligne 12, 9, 2 et la future ligne 15 seront immobilisées pour une période longue, trois ans selon la géographe Magali Reghezza-Zitt (Paris coule-t-il ? publié en 2012).

La Bassée, une zone majeure d'intérêt environnemental

La plaine alluviale de La Bassée se situe à 90 km au Sud Est de Paris sur 24 000 hectares entre Romilly sur Seine (Aube) et Montereau-Fault (Seine et Marne). Cette zone de 140 km de long pour 4 km de large et davantage à la confluence Seine-Yonne est la zone humide la plus importante de l'Île de France.

Plaine alluviale remarquable, elle a servi pendant des décennies à limiter les crues de la Seine avant son arrivée dans Paris. En effet, c'est une zone tampon située avant la confluence de l'Yonne et de la Seine à Montereau, qui permet d'abaisser naturellement le niveau de la Seine. Elle régule aussi l'alimentation de la nappe alluviale superficielle et celle de la nappe profonde de l'Albien. C'est de plus une zone de biodiversité remarquable, inscrite dans une Zone Naturelle d'Intérêt faunistique et Floristique tout en étant aussi en Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation qui en fait un site rare à protéger.



Le projet de casiers

Dix étaient prévus initialement, d'environ 10 millions de m³ chacun, afin d'écrêter chacun environ 10 cm d'eau soit 1 mètre au total, insuffisant pour une crue centennale type 1910. Le projet soumis à enquête publique pendant l'été 2020 a été réduit à un casier. Cet aménagement de type BTP mêlant béton, terres excavées du Grand Paris et matériels de pompage, est totalement inadapté à la protection des crues. L'écrêtement est minime, la retenue d'eau ne se fait pas par gravité naturelle, elle consomme de l'énergie, et le casier détruit une zone naturelle remarquable.

L'enquête publique

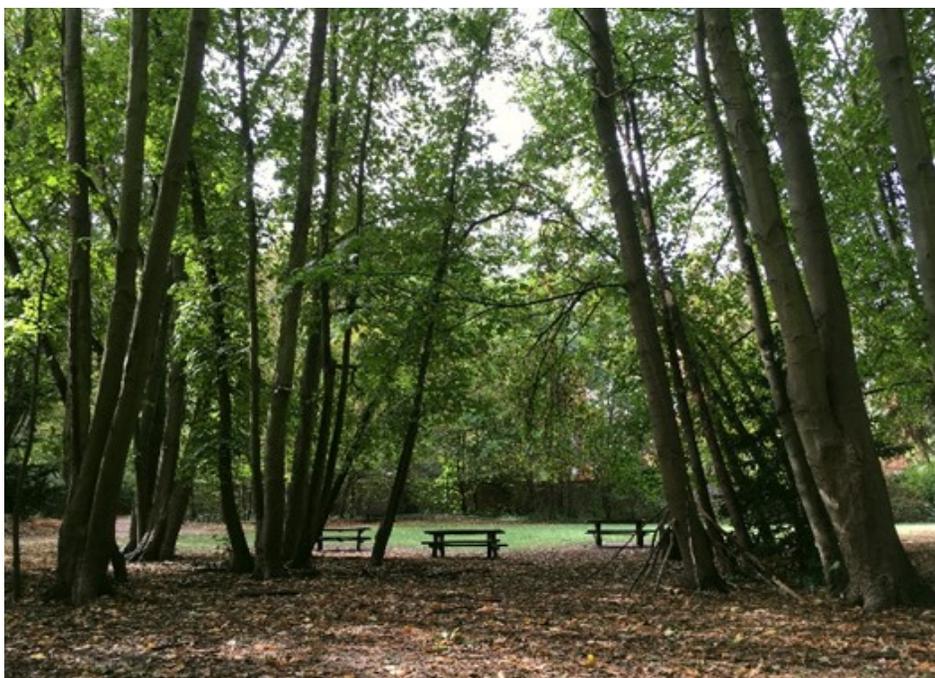
Elle s'est déroulée cet été et n'a pas proposé de solutions alternatives alors que la réglementation Eviter-Réduire-Compenser l'impose. Or, une solution alternative amenant un effet similaire pour le ralentissement de la Seine de manière environnementale avait été envisagée en 2015.

En dépit des nombreux avis très majoritairement défavorables le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sans réserve. Environnement 92 a aussi donné un avis défavorable et pose désormais la question de l'affaiblissement continu et régulier de toutes les mesures environnementales (avis sur le site d'Environnement 92). Comment pourrions-nous dans ces conditions mettre en place les mesures permettant d'adapter notre société au réchauffement climatique ?

Michel Riottot, Président d'honneur de FNE-Île de France et Environnement 92

Vallée aux Loups : Un projet inutile pour le parc de l'Aigle Blanc

Situé dans le Domaine départemental de la Vallée aux Loups, le parc de l'Aigle Blanc, c'est ce discret parc boisé d'un hectare (10 165 m²) attenant à l'Arboretum de Châtenay-Malabry, entouré de murs en moellons de meulière percés de quatre portillons.



C'est un Espace boisé classé (EBC), un bel espace de nature formé d'un bosquet d'essences locales qui s'y sont installées spontanément : érables, frênes, chênes, peupliers blancs, ifs, lierres, noisetiers, charmes. C'est un espace de liberté pour les riverains ainsi qu'un paradis pour les oiseaux et les écureuils roux que l'on voit parfois. Les chauves-souris qui, probablement, y habitent n'y sont pas dérangées.

Or la commission des sites (CDNPS) du 29 septembre vient de valider un projet d'aménagement de ce parc. Avec l'adjonction d'une parcelle (1062 m²), classée en Espace Paysager, un parvis de 450 m² serait construit. Le projet prévoit d'abattre 20% des arbres et de

planter des espèces ornementales, d'installer un solarium et des chaises longues, un parc de jeux d'enfants, des tables de pique-nique modernes. Des allées et des ouvertures « pour faire entrer la lumière », sont prévues, ainsi qu'un jalonnement lumineux la nuit. Le passage de l'Aqueduc Colbert (aqueduc souterrain) devrait être signalisé.

Ce projet, tout en reconnaissant le caractère forestier, sauvage, intimiste, serein de ce parc, fait passer cet aménagement pour une amélioration vertueuse en prétendant régénérer un patrimoine végétal appauvri. L'Homme viendrait au secours de la Nature !

On y montre du doigt les érables sycomores mais qui peut-être dans 20 ans seront de la plus grande utilité.

On prétend y planter des espèces horticoles pour « enrichir » le patrimoine végétal, mais qui nécessiteront arrosage et entretien et seront vulnérables aux sécheresses à venir.

Ce projet ne tient pas compte de la vie des sols forestiers et de l'infinie richesse de la biodiversité qu'ils contiennent. Il passe sous silence que la principale conséquence de cette reprise en main de la nature sera la perte d'un écosystème installé et vivant. Plus grave encore, il se montre hermétique aux alertes scientifiques sur la perte grandissante de la biodiversité et de ses conséquences pour la vie en milieu urbain. <https://blog.defi-ecologique.com/sequence-eviter-reduire-compenser-erc/>. Aucune étude de son impact sur la faune et la flore n'a été demandée.

Pour nous, c'est un projet d'un autre siècle, dépassé et futile. Son inutilité et son effet délétère sur la biodiversité dans la proximité urbaine qui est la nôtre sont manifestes.

C'est un projet coûteux : un million d'Euros, et il est hélas dans la continuité de la destruction des derniers espaces naturels et des arbres à Châtenay-Malabry :

La vente du square de Robinson ((espace public) à la promotion immobilière, le dernier espace vert du quartier, qui a provoqué la colère des riverains et des usagers.

La modification du PLU pour réaliser un immeuble haussmannien en face de l'Arboretum.

La construction de la zone de remisage du tram T10 sur un EBC déclassé de 5 ha de la forêt de Verrières, alors que la zone industrielle toute proche comportait des espaces disponibles.

L'urbanisation coupes radicales et « nettoyage » des arbustes et plantes de sous-bois des deux parcelles d'espace naturel le long de la rue du Loup-Pendu.

Elisabeth Couvé, Association Châtenay Patrimoine Environnement

Ile Seguin, un paquebot égaré

Douze associations rappellent à la ministre de la Transition Ecologique que **la Seine est la meilleure protection du bassin parisien contre le réchauffement climatique**. L'urbanisation excessive doit cesser le long de cette artère de fraîcheur, et les îles doivent être préservées.



Le même jour, trois enquêtes publiques de densification considérable, concernant l'Ile Seguin et ses abords, menées pendant l'été sont conclues par trois commissaires enquêteurs différents : avis tous favorables!!!

Pour la partie centrale de l'Ile Seguin, (plusieurs milliers de pages, 298 avis contre et 128 pour), 123 000 m² de bureaux et 6500 m² d'activités commerciales, le commissaire enquêteur, "fait cinq recommandations pour rendre plus acceptable (sic) le projet" :

- 1) Réduire la perception de hauteur du bâtiment Emergence (IGH 59m de haut).
- 2) Qu'une information documentée du public soit faite pendant la mise en œuvre du projet, et lors des aménagements des quais et des abords.
- 3) Que l'aménagement des espaces publics contribue mieux à la réduction de l'impact du projet sur l'environnement.
- 4) Que le jardin public soit mieux conçu en îlot de fraîcheur, ainsi que les berges plantées sur le pourtour de l'île et que le choix des matériaux (durabilité, esthétique, technicité, praticabilité et confort) intègre la dimension microclimatique.
- 5) Que le jardin soit mieux connecté avec les deux rives et intègre les parcours de santé de Billancourt et de la RD7.

Ces préconisations étant vivement souhaitées, il a rendu un AVIS FAVORABLE assorti de 2 réserves :

- 1) L'atteinte aux enjeux environnementaux doit être compensée par une amélioration de la performance énergétique et une réduction de l'empreinte carbone en s'alignant sur la Réglementation Thermique 2020 et non sur le RT2012 soit une consommation énergétique limitée à 38-48 KW_{NEP}/m²/an.
- 2) L'effet de chaleur urbain lié au projet doit être compensé par une augmentation de la végétalisation des terrasses portée à 60%.

« **L'avis sera réputé défavorable tant que ces réserves ne sont pas levées.** » Environnement 92 demandera le respect scrupuleux de cet avis tout en soutenant que cet aménagement est « du siècle d'avant »

Agnès Bauche (Action Environnement Boulogne-Billancourt et Environnement 92)

ENVIRONNEMENT 92

<http://www.environnement92.fr>

Présidente : Irène NENNER , tél. 06 14 40 59 57

Secrétariat : Agnès BAUCHE, 16 rue de l'Ouest, 92100 Boulogne Billancourt, tél. 06 31 62 37 02

Courriel : environnement92@gmail.com

LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Directrice de la publication : Irène Nenner

Rédacteur en chef : Jack Short (06 87 00 10 24)

Comité de lecture : Clotilde Norguet, Michel Riottot, Claude Guary, Jack Short

Photos /dessins: Pierre Salmeron, Sophie Michaud, Radu Constantin, Catherine Combaldieu,.

Rédacteurs : Irène Nenner, Malé Kital, Anna Kharlanova, Pierre Salmeron, Frédéric Puzin, Collectif des Amis des Allées Léon Gambetta, Michel Riottot, Elisabeth Couvé, Agnès Bauche.

*. Union départementale d'associations de protection de l'environnement. Siret 43217905900014 - RNA W92 2002985
Création le 30-07-1991. Agrément Protection de l'environnement. Habilitation Dialogue environnemental.*

Abonnement

Pour vous abonner à la Lettre d'Environnement92 (exemplaire papier, 4 numéros par an),

veuillez envoyer un chèque de 10 euros à Environnement 92, 16, rue de l'Ouest, 92200 Boulogne-Billancourt

ou faire un virement à Société Générale : IBAN FR76 3000 2040 4300 0372 8650 244